




















Les Droits des femmes dans le temps





Avancées et Reculs





<p>1971</p> 	<p>Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne</p>	<p>Cette Déclaration est rédigée par Olympe de Gouges sur le modèle de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Voir le texte ici</p>
<p>1867</p> 	<p>Loi criminalisant l'avortement</p>	<p>L'avortement est considéré comme un crime contre " l'ordre des familles et de la moralité publique ".</p>
<p>1880</p> 	<p>L'Université s'ouvre aux femmes</p>	<p>L'Université Libre de Bruxelles s'ouvre aux femmes, suivie par l'Université de Liège en 1881 et par celle de Gand en 1882. La loi du 10 avril 1890 permettra par la suite aux femmes d'accéder à tous les diplômes universitaires, ainsi qu'à celui de médecin et de pharmacien.</p>






<p>1892</p> 	<p>Création de la Ligue belge du Droit des Femmes</p>	<p>Marie Popelin, Louis Frank et Isala Van Diest fondent la Ligue belge du Droit des Femmes. Leur objectif principal est de revendiquer l'égalité juridique des femmes.</p>
<p>1893 - 1946</p> 	<p>Droit de vote pour les femmes</p>	<p>La Nouvelle-Zélande est le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes. Ce droit est obtenu après une pétition d'une impressionnante ampleur: près d'un quart de la totalité des femmes adultes du pays l'ont signée. Ensuite entre 1918 et 1920, le droit de vote pour les femmes s'étend en Europe. Le Royaume-Uni, la Russie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, la Suède, l'Autriche et l'Hongrie octroient le droit de vote aux femmes après un combat de longue haleine débuté dès 1860 par les suffragettes britanniques. En juin 1908, par exemple, quelques 250.000 femmes manifestent à Hyde Park, à Londres, pour demander le droit de vote des femmes. Le mouvement des suffragettes a été fondé cinq ans plus tôt par Emeline Pankhurst et sa fille Christabel.</p>
<p>1900</p> 	<p>Premières libertés économiques des femmes établies légalement</p>	<p>La loi reconnaît le droit à l'épargne personnelle de la femme mariée, le droit de signer un contrat de travail et d'encaisser un salaire.</p>
<p>1903</p> 	<p>1er Prix Nobel décerné à une femme (France)</p>	<p>Premier prix Nobel décerné à une femme, ce Prix Nobel de physique revient à Marie Curie pour la découverte de la radioactivité. Elle en obtiendra un second en chimie en 1911 pour ses travaux sur le radium.</p>
<p>1905</p> 	<p>Création du Conseil National des Femmes de Belgique</p>	<p>Le Conseil national des femmes belges (CNFB) permet aux associations de femmes belges d'obtenir une représentation officielle au sein du Conseil international des femmes/International Women Council créé en 1880. Marie Popelin est la première présidente du Conseil. Léonie La Fontaine lui succède jusqu'en 1918.</p>





<p>1920</p> 	<p>Les femmes obtiennent le droit de vote (Mais uniquement aux élections locales)</p>	<p>La loi du 15 avril accorde le droit de vote aux femmes aux élections communales à l'exception des prostituées et des femmes adultères!!</p>
<p>1945</p> 	<p>Le principe d'égalité sans discrimination de sexe » est consacré dans la Charte des Nations Unies</p>	
<p>1948</p> 	<p>Extension du droit de vote des femmes pour l'ensemble des élections</p>	<p>Il faudra attendre presque 30 années supplémentaires pour que le droit de vote soit accordé pour l'ensemble des élections. Les femmes peuvent enfin voter aux élections parlementaires, ainsi qu'aux élections provinciales.</p>
<p>1949</p> 	<p>Parution du «Deuxième Sexe» de Simone de Beauvoir</p>	<p>Plaidoyer pour l'autonomie de la femme, son libre va ouvrir le champ d'une philosophie féministe</p>
<p>1956</p> 	<p>Tunisie : Adoption du Code du statut personnel</p>	<p>Ce Code abolit la polygamie et institue le divorce judiciaire notamment. La Tunisie fait figure de pays arabo-musulman le plus avancé dans le domaine de la condition féminine.</p>

<p>1962</p> 	<p>Création du premier centre de planning familial en région francophone</p>	<p>Monique Knauer-Rifflet avec l'aide d'autres personnes, va fonder, en décembre 1962 à Saint-Josse, à Bruxelles, le premier centre francophone de planning familial avec le nom de "La Famille Heureuse". L'origine du planning familial se trouve dans la prise de conscience de Monique Knauer-Rifflet et des autres membres de la fédération maçonnique mixte "Le Droit Humain", des problèmes auxquels doivent faire face les femmes notamment sur l'avortement qui est pratiqué largement mais dans des conditions terribles. Le but du planning familial était de lancer le débat sur la légalisation de l'avortement et élargir l'accès à la contraception pour toutes les femmes.</p>
<p>1965</p> 	<p>Première femme au gouvernement belge : Marguerite De Riemaecker-Legot</p>	<p>Marguerite De Riemaecker-Legot devient ministre de la famille et du logement.</p>
<p>1966</p> 	<p>Grève à l'usine Herstal pour obtenir l'égalité salariale</p>	<p>Pendant 11 semaines, près de trois mille travailleuses de l'usine d'armes de la Fabrique nationale à Herstal se mettent en grève, afin d'obtenir l'égalité des salaires. Ce principe (" A travail égalé, salaire égal ") a été instauré dès 1957 à l'échelle européenne par le Traité de Rome.</p>
<p>1970-1975</p> 	<p>Evénements pour la dépénalisation de l'avortement</p>	<p>En 1970, le Mouvement de libération des femmes est né en France. Des groupes de femmes se réunissent afin de déposer une gerbe sur la tombe du "soldat inconnu" mais destinée à la "femme inconnue", dénonçant le manque de reconnaissance vis-à-vis des femmes. Elles sont arrêtées par la police mais cet événement donne naissance au Mouvement de libération des femmes (MLF). Très vite, le mouvement prendra de l'ampleur, notamment grâce à Antoinette Fouque, Simone de Beauvoir ou encore, Christine Delphy. Les actions de chaque groupe tourneront autour de la protection de la femme, de la lutte pour ses droits et contre la violence, ainsi que pour l'avortement.</p> <p>Ensuite en 1971, sous l'impulsion du Mouvement de libération des femmes, le journal du "Nouvel Observateur" publie une pétition portant 343 signatures de femmes. Toutes déclarent avoir recouru à l'avortement au cours de leur vie. L'IVG étant sévèrement puni par la loi, elles courent des risques afin de changer la législation. Elles réclament en effet le droit d'accéder librement à la contraception, ainsi que celui d'avorter en toute légalité. Parmi ces signatures figurent celles de personnalités très en vogue, telles que Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, Jeanne Moreau, Françoise Sagan, Delphine Seyrig... Le scandale est retentissant.</p> <p>En 1972, Marie-Claire Chevalier, jugée pour avortement, est relaxée, au terme de plusieurs semaines de procès. Dès l'ouverture de l'affaire, les féministes du Mouvement de libération des femmes avaient réagi. La libération de la jeune femme apparaît comme un grand pas en avant.</p>

		<p>pour ce combat mené depuis des années par les féministes. En 1974, une nouvelle loi autorise la délivrance de la pilule contraceptive aux mineures sans l'autorisation de leurs parents. Elle garantit anonymat et gratuité dans les centres de planification familiaux. Ce nouveau texte vient parfaire la loi Neuwirth du 28 décembre 1967 qui légalise l'utilisation de la pilule.</p> <p>Enfin, en 1975, la loi Veil autorisera l'avortement.</p>
<p>1972</p> 	<p>Première Journée nationale des Femmes</p>	<p>En Belgique, la première Journée des femmes, le 11 novembre 1972, a été organisée autour de la participation de Simone de Beauvoir. Plusieurs dizaines de milliers de femmes sont venues écouter avec ferveur celle qui avait su traduire de manière scientifique les conditions de l'oppression et de l'exploitation des femmes. Le succès considérable de cette première journée a été déterminant pour l'évolution du mouvement des femmes et pour les journées des femmes ultérieures. Le féminisme de Simone de Beauvoir n'a jamais été figé. Il a évolué au fur et à mesure de sa participation au mouvement des femmes, elle l'a elle-même reconnu. Simone de Beauvoir a montré ainsi l'importance que revêt un véritable dialogue entre intellectuels et mouvements sociaux.</p>
<p>1973</p> 	<p>Arrestation du Dr. Peers, médecin pratiquant des avortements</p>	<p>En 1973, l'arrestation du docteur Peers, médecin pratiquant des avortements donne lieu à une vague d'importantes manifestations pour réclamer la dépénalisation de l'avortement. En 1976, la journée des femmes a pour thème le droit à l'avortement.</p>
<p>1975</p> 	<p>ONU : l'année 1975 est déclarée « année internationale de la femme » par l'ONU</p>	
<p>1976</p> 	<p>Les femmes obtiennent l'autorisation d'ouvrir un compte sans l'autorisation du conjoint.</p>	

<p>1977</p> 	<p>Création de l'Université des Femmes Pour en savoir plus, cliquez ici</p>	
<p>1979</p> 	<p>Instauration de la journée internationale des droits des femmes par les Nations Unies</p> <p>Margaret Thatcher devient la première femme Premier Ministre d'un pays d'Europe et Simone Veil devient la première femme présidente du Parlement européen</p> <p>Adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDAW par l'Assemblée générale des Nations Unies</p>	
<p>1985</p> 	<p>Création d'un secrétariat d'État pour l'Emancipation sociale au niveau fédéral</p>	<p>La création de ce secrétariat d'Etat permet à l'égalité des chances fait son entrée officielle en politique.</p>
<p>1990</p> 	<p>Loi sur la dépenalisation de l'avortement</p>	<p>Elle n'autorise pas l'avortement mais elle suspend les poursuites légales si un certain nombre de conditions sont remplies.</p> <p><i>Article 2 : " celui qui, par aliments, breuvages, médicaments ou par tout autre moyen aura fait avorter une femme qui y a consenti, sera condamné à un emprisonnement de trois mois à un an et à une amende de cent francs à cinq cents francs. Toutefois, il n'y aura pas d'infraction, lorsque la femme enceinte, que son état place en situation de détresse, a demandé à un médecin d'interrompre sa grossesse et que cette interruption est pratiquées dans certaines conditions, parmi lesquelles :- l'interruption est pratiquée avant la fin de la douzième semaine suivant la conception;- elle se pratique dans des centres où elle recevra informations et soutien psychologique- Le médecin doit informer la patiente des risques et des autres solutions comme l'adoption. »</i></p> <p>Il a été précisé que les membres du personnel médical et infirmier avaient le droit de refuser de pratiquer une interruption de grossesse, gardant ainsi leur totale liberté de conscience. D'un point de vue financier, l'accès à l'IVG est quasi gratuit (pour les femmes bénéficiant d'une couverture sociale). De plus, la demandeuse bénéficie aussi d'un accompagnement psychologique.</p>

<p>1990</p> 	<p>Premières actions du mouvement américain pro-life (anti avortement)</p>	<p>France: Première attaque d'un commando anti-IVG à la maternité des Lilas (Seine-Saint-Denis)</p>
<p>1992</p> 	<p>Europe : Une directive européenne fixe à 14 semaines la durée minimum du congé maternité pour les salariées de l'UE.</p>	<p>En 2008, la Commission a proposé de réviser cette directive pour améliorer la santé des travailleuses enceintes et permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale. Le Parlement Européen s'est prononcé en faveur d'un congé maternité de 20 semaines pleinement rémunéré. Depuis le vote de cette position, le dossier reste bloqué au Conseil.</p>
<p>1994</p> 	<p>Loi Smet-Tobback sur la parité en politique</p>	<p>Cette loi impose aux partis de confier au minimum un tiers des places de leurs listes aux femmes, à tous les niveaux électoraux, de la commune à l'Europe.</p>
<p>1995</p> 	<p>Création du Réseau Amazone ASBL</p> <p>Anne Van Asbroeck, première femme Ministre de l'Egalité des chances est nommée au sein du gouvernement</p>	<p>Amazone est un centre de rencontres pour les femmes, hébergeant des associations féministes et Sophia, Réseau de coordination des études féministes.</p> <p>Pour accéder au site d'Amazone, cliquez ici</p>
<p>2002</p> 	<p>Création de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes</p>	<p>L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est une institution publique fédérale belge qui a pour mandat de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basée sur le sexe</p>

<p>2006</p> 	<p>Ellen Johnson Sirleaf est la première femme présidente élue au suffrage universel à la tête d'un État africain (Libéria) et Michel Bachelet est la première femme présidente élue au suffrage universel à la tête d'un État Sud-américain (Chili)</p>	
<p>2007</p> 	<p>Gender mainstreaming en Belgique</p>	<p>En Belgique, le concept de gender mainstreaming fait son entrée dans les textes et impose à tous les acteurs politiques et administratifs fédéraux de tenir compte de la dimension de genre dans chacune de leurs politiques.</p>
<p>2011</p> 	<p>Christine Lagarde devient la première femme Directrice Générale du Fonds monétaire international (FMI)</p>	
<p>2012</p> 	<p>Adhésion à OLF Belgique</p>	<p>Adhésion à OLF Belgique parce que oser le féminisme c'est oser voir autrement!</p>